

Technologies, communication et société

**Technologie, médias et
politique**



Qu'est-ce que la politique ?

- **Πολις : polis, la Cité**
- **Ce qui s'oppose au privé**
- **Politics // policy // polity**
 - **La politique**
 - **L'action publique**
 - **L'entité politique**
- **Le politique / la politique**
- **L'étude des relations de pouvoir (définition de la science politique selon Maurice Duverger)**

Médias et pouvoir

- La poste (et les relais de poste)
- La presse
- La radio
- La télévision
- ... (et Internet ?) (Le Minitel en France)

Médias et “polity”

- Les médias ont un rôle dans le processus de “state building”
- Unification de l’espace linguistique
- Rôle du Journal Officiel (voir : texte de Pascal Gougeon sur le rapport entre le droit et sa publication)
- Rôle des médias dans la constitution de l’espace public bourgeois de l’Etat nation moderne selon Jürgen Habermas
 - **Journaux comme le Times de Londres à la fin du XIXe**
- Construction d’un espace public national
 - **Absence aujourd’hui de médias européens**
 - **Quelle implication pour la démocratie européenne ? La légitimité du Parlement européen ?**

Quand l'exécutif "corrige" un JO

- [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32016R0679R\(02\)&from=EN](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32016R0679R(02)&from=EN)

23.5.2018

FR

Journal officiel de l'Union européenne

L 127/2

Rectificatif au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

(*[«Journal officiel de l'Union européenne» L 119 du 4 mai 2016](#)*)

Page 14, au considérant 71, cinquième et sixième phrases:

au lieu de:

«(71) [...] Cette mesure ne devrait pas concerner un enfant.

Afin d'assurer un traitement équitable et transparent à l'égard de la personne concernée, compte tenu des circonstances particulières et du contexte dans lesquels les données à caractère personnel sont traitées, le responsable du traitement devrait utiliser des procédures mathématiques ou statistiques adéquates aux fins du profilage, appliquer les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour faire en sorte, en particulier, que les facteurs qui entraînent des erreurs dans les données à caractère personnel soient corrigés et que le risque d'erreur soit réduit au minimum, et sécuriser les données à caractère personnel d'une manière qui tienne compte des risques susceptibles de peser sur les intérêts et les droits de la personne concernée et qui prévienne, entre autres, les effets discriminatoires à l'égard des personnes physiques fondées sur la l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, la religion ou les convictions, l'appartenance syndicale, le statut génétique ou l'état de santé, ou l'orientation sexuelle, ou qui se traduisent par des mesures produisant un tel effet.»

lire:

«(71) [...] Cette mesure ne devrait pas concerner un enfant.

Afin d'assurer un traitement équitable et transparent à l'égard de la personne concernée, compte tenu des circonstances particulières et du contexte dans lesquels les données à caractère personnel sont traitées, le responsable du traitement devrait utiliser des procédures mathématiques ou statistiques adéquates aux fins du profilage, appliquer les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour faire en sorte, en particulier, que les facteurs qui entraînent des erreurs dans les données à caractère personnel soient corrigés et que le risque d'erreur soit réduit au minimum, sécuriser les données à caractère personnel d'une manière qui tienne compte des risques susceptibles de peser sur les intérêts et les droits de la personne concernée, et prévenir, entre autres, les effets discriminatoires à l'égard des personnes physiques fondés sur l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, la religion ou les convictions, l'appartenance syndicale, le statut génétique ou l'état de santé, ou l'orientation sexuelle, ou tout traitement qui se traduit par des mesures produisant un tel effet.»

Page 25, au considérant 134:

Quand la vérité (res iudicata) change en catimini

La vérité du 25 décembre 2017
(CJUE 20/12/17 Peter Nowak c. DPC Aff. C-434/16)

Or, ainsi que l'ont fait valoir, en substance, M. Nowak, les gouvernements tchèque, tatar, hongrois, autrichien et portugais ainsi que la Commission européenne, les réponses fournies par un candidat à un examen professionnel constituent de telles informations sur sa personne.

En effet, tout d'abord, le contenu de ces réponses reflète le niveau de connaissance et de compétence du candidat dans un domaine donné ainsi que, le cas échéant, ses processus de réflexion, son jugement et son esprit critique. En cas d'examen rédigé à la main, les réponses contiennent, en outre, des informations calligraphiques. → *Ex mār elīg bħīt?*

Ensuite, la collecte desdites réponses a pour finalité d'évaluer les capacités professionnelles du candidat et son aptitude à exercer le métier en cause.

Enfin, l'utilisation de ces informations, qui se traduit, notamment, par le succès ou l'échec du candidat à l'examen concerné, est susceptible d'avoir un effet sur les droits et intérêts de celui-ci.

25/12/2017 à 15:31

25/12/2017 à 15:31

Quand la vérité (res iudicata) change en catimini

La vérité aujourd'hui sur le site de la CJUE

37 En effet, tout d'abord, le contenu de ces réponses reflète le niveau de connaissance et de compétence du candidat dans un domaine donné ainsi que, le cas échéant, ses processus de réflexion, son jugement et son esprit critique. En cas d'examen rédigé à la main, les réponses contiennent, en outre, des informations sur son écriture.

<http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=198059&pageIndex=0&doclang=FR&mode=lst&dir=&occ=first&part=1&cid=810858>

« Informations calligraphiques » à « informations sur son écriture »

Médias et droit

- DURA LEX SED LEX
- PACTA SUNT SERVANDA
- RES IUDICATA PRO VERITATE HABETUR
- Adolf Reinach et John Austin : théories de la performativité (énoncés performatifs)
- Circulation médiatique du droit : rôle du JO
- Numérisation de l'accès au droit
- Réception du droit : Legal Cultural Studies

<http://lb.hu/hu/splashify-splash>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Code_de_Hammurabi#/media/File:Code_of_Hammurabi_IMG_1937.JPG



KÚRIA

"RES IUDICATA PRO VERITATE ACCIPITUR"



Le droit : un instrument de politique publique parmi d'autres ?

- **Michel Foucault et la transformation de la vision du pouvoir**
- **Notion de technique de gouvernementalité**
- **Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès : les instruments de politique publique**
- **L'action publique**
 - **Le droit**
 - **La répartition des ressources**
 - **Le pouvoir de nomination**
 - **Les actes de langage et la performativité des discours (voir les travaux de Judith Butler)**
 - **Mais aussi : les outils techniques qui “font” de la politique**

Information et pouvoir

- Le rôle du renseignement (militaire, civil ...)
- Desrosières, Alain. 2014. **Prouver et gouverner: une analyse politique des statistiques publiques.** Paris : La Découverte
 - **Développement historique de la statistique**
 - **Du fichage de la population**
 - **Contrôle des populations**
- Castells, Manuel. 2013. *Communication et pouvoir.* Paris : Éd. de la Maison des sciences de l'homme
- Débats au sujet de l'Open Data
- David Lyon : dans la société de surveillance, la surveillance sert à prendre des décisions, à discriminer
- Lien entre capitalisme contemporain et contrôle de l'information (l'information comme capital)

Surveillance panoptique contre surveillance synoptique

- **Panoptique : Jeremy Bentham // Michel Foucault**
 - **Un surveillant pour beaucoup de personnes**
- **Synoptique : c'est l'inverse du panoptique**
 - **Beaucoup de surveillants pour une personne**
- **Surveillance // sous-veillance**
 - **Ex : Wikileaks**
 - **Ex : Le Canard Enchaîné**
 - **Ex : les téléphones portables pendant les manifestations**
 - **Ex : le cas de Bruno Ferreira Teles et de Midia Ninja au Brésil**

La problématique du contrôle des canaux de communication par l'industrie culturelle

- **Theodor Adorno et Max Horkheimer : notion d'industrie culturelle**
- **Gloria Origgi : nous confions des fonctions métamnésiques à des machines et à des systèmes techniques détenus par des entreprises comme Google, Facebook & co soumises aux contraintes de l'économie de marché**
- **Peut-on leur faire confiance ? (Relationnellement ? Epistémiquement ?)**
- **Dominique Cardon et Benjamin Loveluck : différents travaux sur les choix conceptuels qui gouvernent les algorithmes de sélection de l'information**

Idéologie, utopie, hégémonie, performativité ... en ligne

- Karl Mannheim ; Antonio Gramsci ; Roland Barthes ; Paul Ricœur ; Judith Butler
- Pour qu'un problème devienne politique, il faut pouvoir partager des expériences d'abord perçues comme individuelles / intimes, puis pouvoir l'exprimer dans des arènes publiques
 - Des forums en ligne peuvent aider ...
 - Twitter a pu par exemple joué un rôle à cet effet
 - Facilité de créer de nouvelles arènes publiques en ligne (et fragmentation de l'espace public ?)
- Perte de la fonction de “gatekeepers” des journalistes
- L'exemple du mouvement #MeToo

Mouvements politiques, idéologies et utopies en rapport avec l'informatique

- Discours politiques
 - **Transhumanisme**
 - **Libre, Communs informationnels (vidéo Richard Stallman)**
 - **Discours sur la Knowledge-Based Economy (néolibéralisme informationnel)**
 - **Décroissance ...**
- **Droit à l'oubli (on en reparlera)**
- **Partis pirates ...**

NTIC et mouvements sociaux

- **Ambivalence**
 - **Facilite la communication, l'organisation**
 - **Mais : sous surveillance**
- **Les Civic Tech (voir les travaux de Clément Mabi)**
 - **GOV**
 - **Change.org**
 - **République-numérique.fr**
- **Projet OGPToolbox**
- **Influencemapping.org**
- **Lobbyplag**